

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT, DE RIVIERES
ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :-

COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à 18h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courrier du 22 mars 2019, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN.

Titulaires présents :

Mesdames : FERRAND, GALEAZZI, PINAUD-GROS, DOUGNIAUX, BOBAULT, PIGEON, BUDELLOT, MILLELIRI, MICK-LANNEAU, PRAT, BONNEVEAU, BERGDOLT, RICHARD-BRESSAND, SAINT-JALMES

Messieurs : HILGENGA, BRUNET, RUC, ROLLAND, JOFFROY, VALLET, RASSIER, MURAT, CORRE, BLETEL, SPADA, BERNARD Michel, GAURAT, JOUBERT (jusqu'à 19h35), PERRET, MOURET, LESPINASSE, GOMBAULT, VANIER, POIGNARD, LANGLET, BERTHON (jusqu'à 19h30), MARAIS, CAMPANA, DE FAVERI, CHARNIER, SEMUR, IMBERT (à partir de 19h40), BERNARD Jacques, RICHY, LACOMME, MOUCHET, MARTIN, LE PAGE, LE BORGNE, WOJTYNIAK, FRANEL, DUGOIN, MARTY, DAIGLE, DAMIOT, GRAMOND, MAILLARD, QUINTARD, DELCAMBRE, MESPLIER, DUVAL Claude, CACHELEUX, FOURMY, JOYEZ, DUCHESNE, FLEUREAU, PESCHEUX, VIE, SIMONNOT, BAYLE, BERTELOOT, DIRAT (jusqu'à 19h10), GROS, LAFON, DUPONT, SOULOUMIAC, BARDOU, LION, DUBOIS, ALLEAUME, PELLETIER, VAUDELIN, BOIVIN, BOUCHU, FOURNIER, PONCET, FILLEUL, BOUISSET, MARIETTE, BLIN, WERSINGER

Suppléant présent :

Madame GARCIA (pour MAURIN),

Messieurs PIERRE (pour BONLIEU), DI FOLCO (pour COCHARD), BILGER (pour FOUCHER), DIERRE (pour JUMELLE)(jusqu'à 19h25), BOISRIVEAU (pour BALZANO), CABOT (pour VOISE), VIVIER (pour LECRON)

Titulaires absents :

Mesdames : BOUDART, GOMES COELHO, BOULENGER, VERDIER, AMIOT, PIRES, LECAM, LARGANT, PETITDIDIER, CHARDENOUX, CICERON, ROBIN

Messieurs : AUDABLE, VALENTIN, SAINSARD, MARMIER, BRICHARD, PETIOT, LACROIX, FRANCE BARBOU, VENOT, IMBERT (jusqu'à 19h40), GUERTON, GEOFFROY, BARATAUD, CARTAILLER, MICHEL, BALDY, GLUVACEVIC, LESIEUR, PETIT DE LEUDEVILLE, YACHENKO, NICOLAS, PINON, DALMAI, BOUSSAINGAULT, PAGES, GERVIN, BAILLY, BORTOLI, BRIARD, MERCIECA, NOUVELLON, RIO, ROUSSEAU, DUVAL Guy Rubens, WITTEK, SOREAU, DEGREMONT, BRUNELLI, LEJEUNE, DE LUCA, GERMAIN, PEYROTTE, BRIAND, CELLIER, CHOTIN, KERVAZO, CHAPELLE, PIERRON, GAK, ECK, LE CUNFF, JANIN, DIRAT (à partir de 19h10), JUMELLE (à partir de 19h25), BERTHON (à partir de 19h30), JOUBERT (à partir de 19h35)

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Pierre BOUCHET donne pouvoir à Monsieur Hervé GAURAT

Monsieur Jérôme GUYARD donne pouvoir à Monsieur Xavier DUGOIN

Monsieur Jean-François LEMESLE donne pouvoir à Monsieur Jean-François BAYLE

Madame Helen HERDERSON donne pouvoir à Marie-Françoise MILLELIRI

Madame Mariannick MORVAN donne pouvoir à Jacqueline GALEAZZI

Madame Jocelyne BOITON donne pouvoir à Patrick MAILLARD

Monsieur Samuel HERBLOT donne pouvoir à Alain MESPLIER

Monsieur Daniel COUVROT donne pouvoir à Pascal FOURNIER

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel DUBOIS

Monsieur Xavier DUGOIN accueille les délégués et ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Marcel DUBOIS.

Approbation du Procès-verbal du Comité Syndical du 19 décembre 2018.

Pour information : Relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attributions du Comité Syndical.

AFFAIRES GENERALES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS (DCS20191)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation, par la commune de La Ferté-Alais, de Mesdames Mauricette FERRAND et Jacqueline GALEAZZI en qualité de déléguées titulaires et de Mesdames Michelle LUCARAIN et Françoise BOUSSAT en qualité de déléguées suppléantes au sein du Comité Syndical du SIARCE.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE AU SIARCE POUR LA COMMUNE D'ECHARCON (DCS20192)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification d'un représentant de la commune d'Echarcon, par la Communauté de Communes du Val d'Essonne, désignant Monsieur Pascal MICHEL en qualité de délégué titulaire en remplacement de Monsieur Pierre RIBIER.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES DE LA COMMUNE DE BALLANCOURT-SUR-ESSONNE AU SIARCE (DCS20193)

Le Comité Syndical,

D'APPROUVER la demande de transfert de la commune de Ballancourt-sur-Essonne au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES DE LA COMMUNE DE CHEVANNES AU SIARCE (DCS20194)

Le Comité Syndical,

D'APPROUVER la demande de transfert de la commune de Chevannes au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES DE LA COMMUNE D'ECHARCON AU SIARCE (DCS20195)

Le Comité Syndical,

D'APPROUVER la demande de transfert de la commune d'Echarcon au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES DE LA COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE AU SIARCE (DCS20196)

Le Comité Syndical,

D'APPROUVER la demande de transfert de la commune de Fontenay Le Vicomte au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES DE LA COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS AU SIARCE (DCS20197)

Le Comité Syndical,

D'APPROUVER la demande de transfert de la commune de La Ferté-Alais au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES DE LA COMMUNE DE MENNECY AU SIARCE (DCS20198)

Le Comité Syndical,

D'APPROUVER la demande de transfert de la commune de Mennecy au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES DE LA COMMUNE DE ORMOY AU SIARCE (DCS20199)

Le Comité Syndical,

D'APPROUVER la demande de transfert de la commune de Ormoy au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

ADHESION DE LA COMMUNE DE ORVEAU AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES (DCS201910)

Le Comité Syndical,

D'APPROUVER la demande d'adhésion de la commune de Orveau au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

DE MANDATER Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence;

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

ADHESION DE LA COMMUNE DE VAYRES-SUR-ESSONNE AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES (DCS201911)

Le Comité Syndical,

D'APPROUVER la demande d'adhésion de la commune de Vayres sur Essonne au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

DE MANDATER Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence;

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DU PRINCIPE DE LA CREATION D'UNE FILIERE DE GAZEIFICATION, D'EMBOUTEILLAGE ET DE COMMERCIALISATION D'EAU PRODUITE PAR LE SIARCE SOUS LA MARQUE « EAU D'ESSONNE »

Ce point a été retiré de l'ordre de jour.

FINANCES

TARIFICATION ABONNEMENT, REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET PRESTATIONS – REGIE DU MALESHERBOIS – ANNEE 2019 (DCS201912)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant le montant de l'abonnement annuel, de la redevance assainissement collectif et des prestations de la régie assainissement collectif du Malesherbois pour l'année 2019 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget 2019 de la régie assainissement collectif du Malesherbois.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

SUPPRESSION DE L'INDEMNITE CHAUSSURES ET PETIT EQUIPEMENT (DCS201913)

Le Comité Syndical,

SUPPRIME l'indemnité chaussures et petit équipement

VOTE : UNANIMITE

CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE (DCS201914)

Le Comité Syndical,

CREE un emploi sous contrat d'apprentissage, dans le domaine de la comptabilité

PRECISE que la rémunération versée aux apprentis est basée sur un pourcentage du SMIC et que ce pourcentage est accordé en fonction de l'âge de l'apprenti, du niveau de diplôme préparé et de l'ancienneté du contrat, conformément à la réglementation en vigueur.

AUTORISE le Président à signer le contrat ainsi que les éventuels avenants

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.

VOTE : UNANIMITE

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET –MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DCS201915)

Le Comité Syndical,

CRÉE un poste d'attaché principal à temps complet

MET à jour le tableau des effectifs.

VOTE : UNANIMITE

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DCS201916)

Le Comité Syndical,

CRÉE un poste d'attaché principal à temps complet

MET à jour le tableau des effectifs.

VOTE : UNANIMITE

CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR EN CHEF A TEMPS COMPLET - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DCS201917)

Le Comité Syndical,

CRÉE un poste d'ingénieur en chef à temps complet

MET à jour le tableau des effectifs.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.

VOTE : UNANIMITE

CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE 40 000 A 150 000 HABITANTS - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DCS201918)

Le Comité Syndical,

CRÉE un poste un poste de directeur général adjoint des services des établissements publics de 40 000 à 150 000 habitants

MET à jour le tableau des effectifs.

VOTE : UNANIMITE

AUTORISATION DE RECRUTER DEUX AGENTS CONTRACTUEL DE CATEGORIE A – CHARGE D'ETUDES TRAVAUX RIVIERES ET MILIEU NATUREL (DCS201919)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement de deux agents non titulaire par contrat à durée déterminée, dans les dispositions des articles 3-3 et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984, de 3 ans, renouvelable,

DIT que les agents recrutés devront justifier d'une formation supérieure (bac + 5) dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, des hydro-systèmes fluviaux et/ou des écosystèmes aquatiques ; avoir des connaissances approfondies de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales, et posséder des capacités d'animation,

DIT que leur rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités des agents et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget

VOTE : UNANIMITE

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES ET D'OUTILS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AUX AGENTS DU SIARCE (DCS201920)

Le Comité Syndical,

APPROUVE les conditions de mise à disposition de véhicules et d'outils des nouvelles technologies de la communication et de l'information et de la communication par le syndicat aux agents visés dans les tableaux annexés à la délibération,

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2019.

VOTE : UNANIMITE

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A – DIRECTEUR ADJOINT JURIDIQUE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE (DCS201921)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement d'un agent non titulaire par contrat à durée déterminée, dans les dispositions des articles 3-3 et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984, de 3 ans, renouvelable,

DIT que l'agent recruté devra justifier d'une formation supérieure (bac + 5) en droit public, d'une bonne connaissance de la réglementation des collectivités territoriales, des procédures administratives, du droit de la commande publique (marchés, concessions et délégations de service public, et des finances publiques et posséder une expérience dans ces domaines.

DIT que sa rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des attachés et des attachés principaux,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget

VOTE : UNANIMITE

GAZ / ELECTRICITE

AVENANT N° 4 À LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT, DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU (SIARCE) (DCS201922)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n° 4 au contrat de concession passé entre le SIARCE, ENEDIS et EDF, ayant pour objet d'exclure du périmètre concédé la commune de Saintry-sur-Seine à compter du 1^{er} juin 2019,

AUTORISE le Président à signer ledit avenant, avec les Sociétés ENEDIS et EDF.

VOTE : UNANIMITE

RIVIERES ET MILIEU NATUREL

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITE EN VALLEE DE L'ESSONNE ; PROGRAMME DE CONSERVATION DE L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (DCS201923)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la démarche du SIARCE pour la reconquête de la biodiversité en vallée de l'Essonne par la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel de la Reconquête de la Biodiversité (PPRB),

INSTAURE un comité directeur en charge de la validation des contenus du projet de PPRB et de la coordination des actions et des partenariats,

DESIGNE, après appel à candidature, Messieurs DELCAMBRE, FRANEL et RASSIER en leur qualité de délégués du comité syndical du SIARCE, pour siéger au comité directeur susmentionné,

APPROUVE l'engagement en 2019 de créer un programme destiné à la conservation de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

VOTE : UNANIMITE

ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE

SIGNATURE DE LA CHARTE « VILLES & TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS (DCS201924)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la charte Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens », jointe en annexe de la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite délibération ainsi que tout document s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITE

EAU POTABLE

ETUDE DE SECURISATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DU SUD DE LA VALLEE DE L'ESSONNE ; FIXATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE LA TRANCHE 1 (DCS201925)

Le Comité Syndical,

ARRETE l'Enveloppe Financière Prévisionnelle de l'opération Tranche 1 à 6 760 000 € HT.

VOTE : UNANIMITE

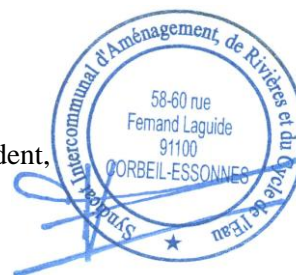
COMMANDE PUBLIQUE

ANNALYSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Présentation faite aux membres du comité pour information.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 03 avril 2019

Le Président,



Xavier DUGOIN

Affiché le 04/04/2019